

**Facilités horaires accordées
à l'occasion de la rentrée scolaire 2011/2012**

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE
12, rue de Louvois - 75002 paris
tél : 01 40 15 51 70 fax : 01 40 15 51 77

Comme les années précédentes, les fonctionnaires et agents de l'Etat mères ou pères de famille ainsi que ceux ayant, seules, la charge d'un ou de plusieurs enfants, peuvent bénéficier de facilités horaires à l'occasion de la rentrée scolaire si le ou les enfants sont inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire. Ces facilités horaires sont également applicables pour les rentrées en sixième.

Le lien, pour lire la circulaire du 7 août 2008 reconduite pour la rentrée scolaire 2011-2012 :

http://bjfp.fonction-publique.gouv.fr/-recup-par-id-/C_20080807_NFP2168

Ces facilités sont accordées aux dates suivantes :

- le jeudi 18 août 2011 à La Réunion en Polynésie française ;
- le lundi 22 août 2011 en Polynésie française ;
- le mercredi 24 août 2011 à Mayotte ;
- le lundi 5 septembre 2011 en France métropolitaine, en Corse, en Guyane, à la Guadeloupe et à la Martinique ;
- le vendredi 09 septembre 2011 à Saint-Pierre et Miquelon.

Dans le cadre d'expériences relatives à l'aménagement du temps scolaire, la date de la rentrée peut se trouver avancée dans certains établissements. Des facilités d'horaires seront, dans ce cas, accordées à cette date.

La CGT réaffirme donc son exigence que ces facilités d'horaires soient octroyées systématiquement et qu'elles ne soient pas récupérables pour qu'enfin, les agents pères ou mères de famille ainsi que ceux ayant seuls, la charge d'un ou de plusieurs enfants puissent bénéficier du temps nécessaire à l'accompagnement de leurs enfants.

Paris, le 25 août 2011